



**PRÉFET
DU DOUBS**


*Liberté
Égalité
Fraternité*

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Les structures éligibles

- Collectivités territoriales ou leurs groupements (EPCI, PETR)
- Entreprises dont entreprises agricoles
- Agriculteurs ou groupements
- Associations
- Établissements publics
- Gestionnaires d'espaces naturels protégés
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires



Porteurs ou
Partenaires du PAT

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Critères d'éligibilité ?

1. Action ou projet situé.e dans **un territoire de PAT labellisé ou en cours de labellisation**



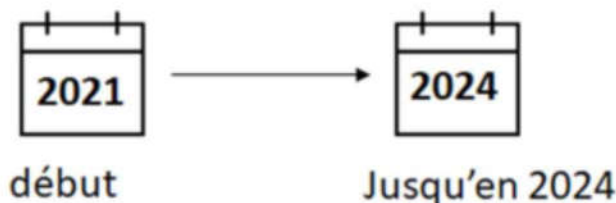
2. Projet qui s'inscrit dans le plan d'action du PAT
(à minima qui répond aux enjeux du plan d'action)



3. Les dépenses envisagées entrent dans le cadre des régimes d'aides d'Etat



4. Calendrier des actions ou des projets



5. Dossier transmis et complet



6. Objectifs cohérents avec ceux de l'Appel à candidatures



Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Dépenses éligibles



Plusieurs actions/projets peuvent être financés par PAT

Taux de financement maximum indicatifs

Foncier, construction et Travaux -> 10%
Investissement matériel -> 40%

Investissement
matériel

de 10 000 € à 300 000 €

Ou/et

Investissement
immatériel

de 10 000 € à 100 000 €

Animation de collectif
Etude et diagnostic
Formation
Communication

} 80%

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Des exemples de projets



Espaces tests agricole



Point de vente collectif



Tiers lieu alimentaires
(matériels de cuisine,
stockage, distribution)

Achat de foncier



Outils collectifs de

- Production
- Transformation
- Stockage
- Distribution



Installation d'un service de
restauration public

Matériels pour restauration collective (non
éligible à mesures petites cantines) : table
de tri, de *stockage*, de *distribution*

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Des exemples de projets

Projet de sensibilisation en lien avec les thématiques du PNA :
éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage, justice sociale



Nouvelle étude ou diagnostic sur un enjeu précis du PAT,
sur le potentiel nourricier du PAT

Accompagnement, animation du PAT
sur une thématique en particulier
(évaluation par exemple)



Projet de communication sur le PAT

Soutien des investissements dans les PATs (M13)

Pour candidater :

lien site internet DRAAF <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Appel-a-candidatures-Partenariat>

Lien site démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-candidatures-2021-projets-investissement-pat-bourgogne-franche-comte>

Ouverture de l'appel à candidatures	16 février 2021
Clôture de l'appel à candidature	30 octobre 2021
Examen des candidatures selon date de dépôt	<u>Date de notification aux porteurs de projets</u>
Entre le 16 février 2021 et le 14 mars	aux alentours du 15 avril
Entre le 15 mars et le 16 mai	aux alentours du 17 juin
Entre le 17 mai et le 27 juin	aux alentours du 30 juillet
Entre le 27 juin et le 30 octobre	aux alentours du 30 novembre sous réserve de crédits disponibles
Signature des conventions	au fil de l'eau, avec un délai maximum d'1mois après l'annonce
Soldes des conventions	Jusqu'en novembre 2024